

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 61/9/SPCG approuvant les conventions relatives à l'alimentation en énergie électrique de la Base aérienne et de la place du Héron

n° 61/9/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 février 1961

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro
28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont approuvées les conventions ci-annexées relatives à l'alimentation en énergie électrique de la Base Aérienne et de la Place du Héron à conclure entre le Directeur d'« Electricité de Djibouti » d'une part, le Commandant de la Base Aérienne et le Commandant de la Base Aérienne et le Commandant d'Armes de la Place du Héron d'autre part. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,J. COMPAIN.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement,Ministre des Travaux PublicsPresident du Conseil d'Administrationd' «Electricité de Djibouti »ALI ÂREF BOURHAN.Le Ministre des Finances,des Affaires Economiques et du Plan,Raymond PÉcouL.